



COOPERATION REGIONALE OCCITANIE

AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL CONCOURS INTERNE et TROISIEME CONCOURS SESSION 2017

SPECIALITE Espaces naturels-espaces verts

Jeudi 26 janvier 2017

Epreuve : Vérification au moyen de questionnaires ou de tableaux ou graphiques ou par tout autre support à constituer ou à compléter, et à l'exclusion de toute épreuve rédactionnelle, des connaissances techniques, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, que l'exercice de la spécialité, au titre de laquelle le candidat concourt, implique de façon courante.

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

Ce sujet comporte 12 feuilles en tout.

A lire attentivement avant de traiter le sujet :

Vous répondez directement sur le sujet

Toutefois, si vous manquez de place, vous pourrez répondre sur la copie anonymée en prenant le soin de reporter le numéro de la question.

Vous devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou votre nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni de nom de collectivité, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif ou non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur ou d'un crayon à papier pourra être considérée comme un signe distinctif. Le non-respect des règles ci-dessous peut entraîner l'annulation de la copie par le jury. L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée. Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Consignes aux candidats

Déroulement de l'épreuve.

- En premier lieu, les candidats doivent compléter la partie anonymat de leur copie et la coller.
- Aucun document personnel n'est autorisé sur la table durant le déroulement des épreuves.
- Seul le petit matériel d'écriture est autorisé sur la table de composition (stylos, crayons, gomme, règle, correcteur liquide ou à ruban) et le cas échéant une calculatrice non programmable de fonctionnement autonome et sans imprimante.
- Les copies et feuilles de brouillon sont fournies par le Centre de gestion organisateur.
- Sont interdits entre les candidats, tout échange de calculatrices, matériel d'écriture, brouillons ou copies.
- Les téléphones mobiles doivent rester strictement éteints et rangés pendant la durée des épreuves.
- L'épreuve dure **2 heures**. Vous devez rester impérativement dans la salle pendant **1 heure**. Passée cette durée, les surveillants passeront dans les rangées et vous distribueront votre attestation de présence. A partir de ce moment-là, vous pourrez rendre votre copie et quitter la salle en silence.
- Lorsque la durée de l'épreuve est arrivée à expiration, les candidats en sont informés et sont invités à cesser d'écrire et à poser obligatoirement leur stylo. Ils doivent ensuite se diriger immédiatement vers le surveillant de leur secteur afin de rendre leur copie. Le candidat continuant d'écrire s'expose à l'annulation de sa copie par le jury.
- Le responsable de salle peut, le cas échéant, décider l'exclusion immédiate de la salle de concours ou d'examen de tout candidat n'ayant pas respecté l'une des consignes.

Respect de l'anonymat.

- Il est demandé aux candidats de composer au stylo à bille ou à encre, de couleur bleue ou noire. L'utilisation d'une autre couleur pour écrire ou pour souligner sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- Aucun nom, prénom, signature, paraphe, initiales, nom de collectivité autres que ceux mentionnés le cas échéant dans les libellés de sujets, ne doit être portés sur la copie.
- Le jury veille au respect de la règle de l'anonymat. Tout signe distinctif constaté sur la copie entraînera l'attribution d'une note de zéro sur vingt.

Ramassage des copies.

- Le candidat doit remettre au surveillant une copie rendue anonyme par ses soins, même vierge de toute production, et doit obligatoirement signer la feuille d'émargement.
- Les candidats n'ayant pas émargé seront réputés ne pas avoir rendu leur copie.
- Les candidats rendant une copie accompagnée d'un ou de plusieurs intercalaires sont invités à les insérer dans la copie et à préciser le nombre d'intercalaires dans la case de la copie prévue à cet effet.
- Les brouillons ne sont ni ramassés ni corrigés car ce sont des signes distinctifs.

Vous devez réaliser un aménagement paysager sur un terrain appartenant à la collectivité Paysage.

Question N°1 : LECTURE DE PLAN

1.1 Que signifie l'échelle 1/200e ?

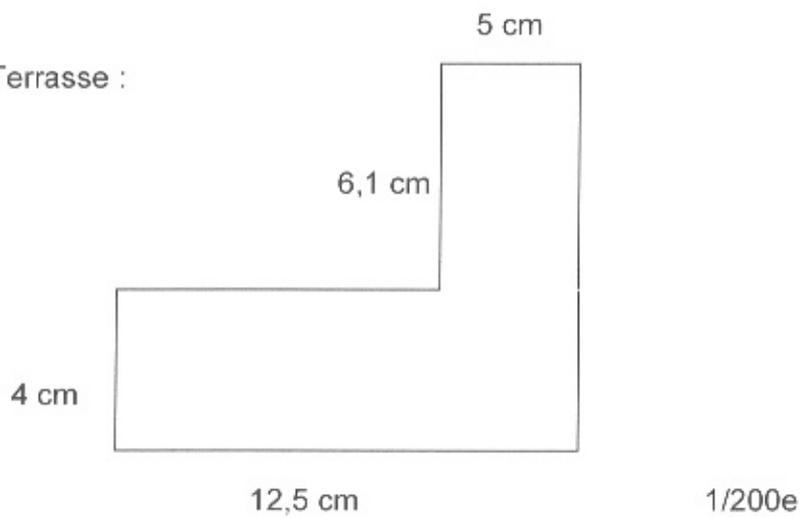
(0.5 point)

.....

1.2 Quelle est la surface de la terrasse en opus incertum à construire ?

(1.5 point)

Terrasse :



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Question N°2 : MAÇONNERIE PAYSAGERE

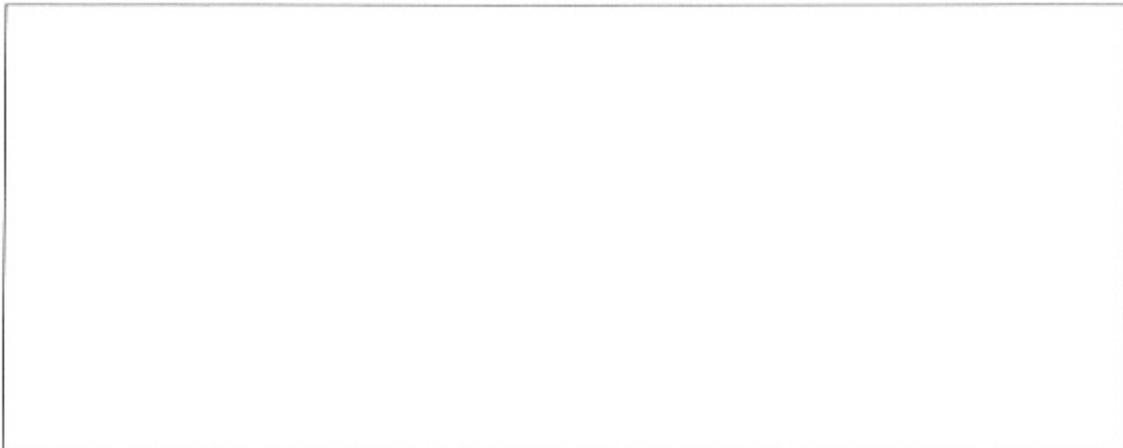
2.1 Qu'est-ce qu'un calepinage ?

(1 point)

.....
.....
.....
.....
.....

2.2 Définir et dessiner un appareillage en opus incertum.

(2 points)



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2.3 Quelles sont les erreurs à ne pas commettre lors de la pose ?

(2 points)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Question N°3 : OBLIGATION ET LEGISLATION DES TRAVAUX

3.1 Qu'est-ce qu'un CACES ? Définir et expliquer son rôle.

(1.5 point)

.....

.....

.....

3.2 Définir et expliquer le sigle « EPI »

(1 point)

.....

.....

3.3 Préciser les risques physiques et les conséquences réglementaires possibles en l'absence d'EPI.

(1 point)

.....

.....

.....

.....

3.4 Qui sont le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre, définir et donner leurs rôles :

(2 points)

Le maître d'ouvrage

.....

.....

.....

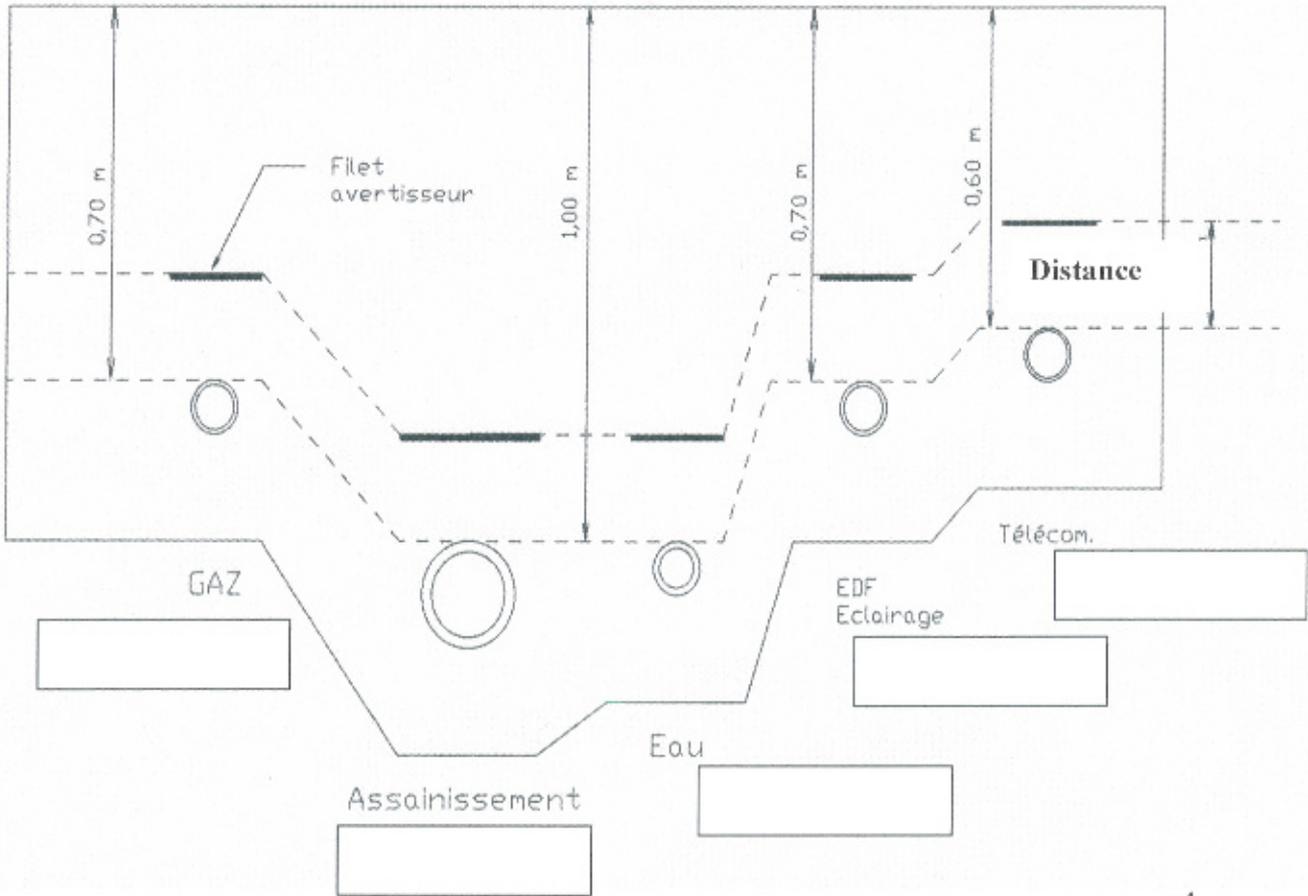
.....
.....
.....
.....

Le maître d'œuvre :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5 Pour ces travaux, vous devrez mettre en place différents réseaux :

Indiquer dans les cases prévues à cet effet, la couleur des filets avertisseurs correspondants et à quelle distance des réseaux ils doivent être positionnés.
(3 points)



Distance :

.....
.....

Question N°4 : PLANTATION

4.1 Indiquer l'âge des plans, selon la Norme AFNOR, arbres et arbustes ayant les nomenclatures suivantes :

(2 points)

1/0 =

2/0 =

1/1 =

0/1/0 =

4.2 Donner le nom vernaculaire des végétaux. Expliquer à quoi correspondent les indications après le nom.

(4 points)

Dans le catalogue d'un pépiniériste il est inscrit :

- *Eleagnus angustifolia* C20 10/12 :

.....

- *Hedera helix* C3 60/80 :

.....

- *Prunus kanzan* RN 8/10 :

.....

- *Prunus laurocerasus* M 100/125 :

.....

4.3. Donner la définition des termes suivants :

(2 points)

La touffe :

.....
.....
.....
.....

5.4 Si vous deviez franchir une pente de faible pourcentage, mais sur une longue distance, quelle construction réaliserez-vous ?

(1 point)

.....

.....

.....

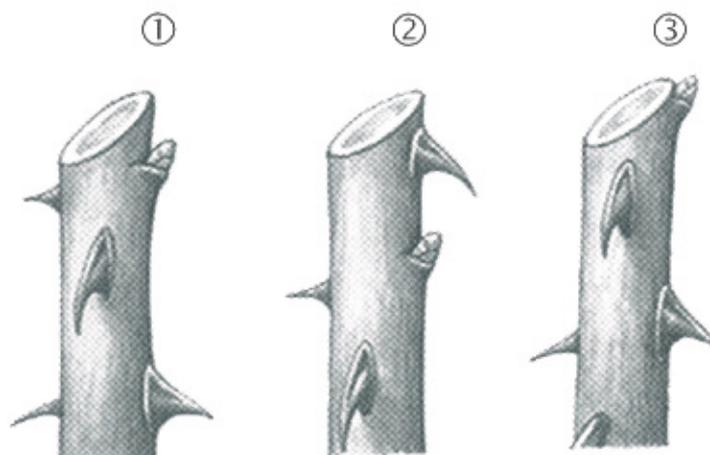
.....

.....

Question N°6 : TAILLE ROSIER

6.1 Décrire ces 3 tailles en précisant laquelle est correcte.

(1.5 point)



.....

.....

.....

.....

.....

.....

6.2 Les différentes tailles.

(4 points)

Type de taille	Dans quel but ?	Epoque	Technique
Taille de formation			
Taille de floraison			
Taille de rajeunissement			
Suppression des fleurs fanées et des fruits			